



Municipalité de Saint-Didace
Province de Québec
MRC de D'Au-tray

Demande de dérogation mineure

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

1. Une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 5 127 182 aux fins d'acquérir une partie du lot 5 127 179.
2. Le lot 5 127 179 dont la superficie actuelle est de 3 566.9 mètres carrés passerait à 3 432.4 mètres carrés, la norme étant 4 000 mètres carrés.
3. Le Conseil municipal se prononcera sur cette demande de dérogation, lors de sa session ordinaire, le 14 décembre 2015 à 20h00, à la salle de l'école Germain-Caron.
4. Lors de cette session, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Didace
ce 13 novembre 2015.

André Allard, g.m.a.
directeur général